

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Présents : Isabelle AVON, Cyrille BARTHELEMY, Caroline BERTHET, Isabelle BROUSSET, Damien DIAGNE, Serge DIDIER, Jérôme MORELLO Caroline PETTAVINO, Adeline LE BARON, Jean-Pierre PETTAVINO, Joël RAYMOND, Cécile SPINA, Manon THERON CHAUVET, Olivier VOLLAIRE.

Excusés : Roger STACHINO.

Secrétaire de séance : Isabelle BROUSSET.

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.

Présentation de la situation financière et comptable de la commune :

Monsieur le Maire présente aux conseillers le document (cf doc en annexe) communiqué par les services des finances publiques en charge de la gestion des comptes de la commune, retraçant le situation financière et fiscale pour l'année 2022.

Ces données témoignent de la bonne santé des finances de la commune, d'une bonne capacité d'autofinancement, et d'une charge des emprunts en nette diminution.

Subventions aux associations :

Depuis la dernière réunion du conseil municipal, trois dossiers de demande de subvention ont été reçus en mairie.

Le dossier du Tennis Club est incomplet, vote reporté.

Le dossier de l'association « jeux m'amuse » a été examiné, le conseil municipal délibère et décide d'attribuer à cette association une subvention de 1000 € pour l'année 2023.

Le dossier de l'association « Lourmarin Culture et Patrimoine » mérite un rendez-vous avec le Président de l'association pour préciser certains points. Vote reporté.

Point Travaux (Joël Raymond)

- Travaux de débouchage du réseau pluvial Raoul Dautry, résolution de l'évacuation du pluvial issu de la place H.Barthélémy
- Économie d'énergie : équipement d'un éclairage LED pour la mairie réalisé à 60%, poursuite de l'opération dès la disponibilité de l'entreprise à l'automne.
- Rénovation des WC :
 - WC placés à l'escalier de la place H.Barthélémy (peinture changement des portes, signalisation)
 - WC jeu de boules (accès PMR, peinture changement des portes, signalisation)
 - A noter, l'attente de pièces détachées pour réparer les WC automatiques montée du Galinier
- RD27 aménagement de l'entrée de ville (suite) : pose, (par l'Agence Routière) des panneaux routiers y compris le panneau de limite d'agglomération, dont le périmètre est modifié d'environ 150 m à cette occasion. Pose également de la signalisation relative à la zone 30. Le Conseil approuve.
- Installation de bornes de recharge de véhicules électriques : un appel à manifester a été fait en début d'année et à sa suite une convention avec la société E55C a été examinée et a reçu un avis favorable en commission Urba du 4 mai. Le Conseil approuve.
- Régulation de la population des pigeons mise en œuvre afin de préserver les bâtiments et les rues du village.
- Assistance technique à l'organisation du festival Yeah – prêt de matériel – ajout de conteneurs à verre et ordures ménagères aux point d'affluence – planning d'intervention des

services techniques tout le week end et après le festival pour le rangement...

Point Urbanisme (Joël Raymond)

Deux contentieux d'urbanisme sont en cours :

- Contentieux concernant les demandes de permis de construire d'un ensemble immobilier sur le terrain « Bernard », chemin d'Aguye. Après un jugement au tribunal administratif de Nîmes annulant partiellement le permis et permettant de déposer des modifications, un recours a été engagé contre ce jugement auprès de la Cour d'Appel de Toulouse. La Cour a rejeté toutes les demandes faites et a validé les permis. Sans pourvoi en Cassation, les permis pourront être mis en œuvre.
- Contentieux concernant la contestation du classement au PLU d'une parcelle non constructible. Les conclusions du Rapporteur Public sont favorables à la Commune et donc au rejet de ce recours. Jugement attendu sous peu.

Projet de règlement des meublés de tourisme :

Ce projet de réglementation a été élaboré par les membres de la commission urbanisme, pour limiter le développement des locations saisonnières, car il se fait au détriment des offres de location à l'année et entraîne des spéculations immobilières.

La loi ALUR a entraîné un grand nombre de changements, notamment pour les zones immobilières dites « tendues », là où la demande dépasse l'offre.

Notre projet a été soumis à l'avis de la Sous Préfète, qui attend certainement pour se prononcer de connaître les critères de classement de certaines communes en zone tendue, le décret d'application ayant été reporté au mois d'octobre par le législateur.

Personnel communal :

- Modification de la délibération relative au régime indemnitaire, pour permettre l'attribution d'une prime à Justine BURKEY, qui s'investit au service de la population à la Fruitière Numérique, notamment dans le cadre du relais France Service. Monsieur le Maire précise que cet emploi, en partie subventionné par l'Etat, a vocation à être pérennisé.
- Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil approuve l'embauche de Monsieur Johan MIKALEFF en renfort d'été (juillet et août), suite à sa candidature spontanée pour intégrer les services techniques dans la perspective des prochains départs à la retraite. Cette expérience estivale permettra à Johan de confirmer sa décision de candidature, et à la mairie de tester ses compétences.

Dématérialisation de l'affichage légal :

Par délibération n°D2022032 du 20 juin 2022, le Conseil Municipal avait opté pour le maintien de la publicité par papier et consultable en mairie, dans l'attente d'un dispositif fiable qui nous permette l'horodatation des publications légales.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une borne électronique, équipée d'un logiciel permettant la mise en place de l'affichage par voie dématérialisée, a été installée dans le hall d'entrée de la mairie.

Il propose donc aux conseillers de revoir leur position concernant la procédure d'affichage légal.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- décide d'adopter la proposition du maire sur la dématérialisation de l'affichage légal à compter du 1er juin 2023,
- dit qu'en cas de panne informatique, d'internet ou d'électricité se prolongeant au-delà de 24h00, l'affichage se fera sous forme de papier dans le hall de la mairie et dématérialisé dès la panne résolue,
- dit que le certificat d'affichage valable dans le cas d'une panne sera celui comportant la date de l'affichage papier.

Réouverture des parkings éphémères :

Monsieur le Maire informe les conseillers que les propriétaires qui avaient accepté de mettre à disposition de la mairie leur terrain pour accueillir des parkings éphémères les jours de forte fréquentation (marché du vendredi et autres manifestations), ont été contactés pour renouveler cette opération en 2023. Un autre terrain, face à l'hôtel Bastide au début de la route de Cucuron, viendra compléter d'une centaine de places l'offre de stationnement.

Le Conseil délibère pour autoriser le Maire à signer les conventions avec les propriétaires.

Acquisitions foncières :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'en date du 14 avril 2023, une délibération a été prise approuvant les 2 axes qu'il proposait de suivre dans l'achat de parcelles en zone agricole, et donnant délégation au Maire pour entamer les négociations et signer les actes d'achat dans le cadre des deux axes proposés :

- > Axe n° 1 : revaloriser notre agriculture et aider de jeunes agriculteurs qui voudraient s'installer :

Il s'agit dans ce cadre là de racheter des parcelles en zone agricole, parcelles qui pourraient par la suite être louées à de jeunes agriculteurs qui voudraient s'installer sur la commune.

- > Axe n° 2 : créer un poumon vert dans la zone des tennis, avec un aménagement qui permettrait des promenades, des tables et bancs ainsi qu'un parcours santé.

Il s'avère que dans le cadre de ces négociations, l'opportunité d'acquérir un terrain en zone agricole s'est présentée, mais cette acquisition concernerait un troisième axe incontournable, à savoir créer une réserve foncière destinée à étendre l'emprise du cimetière communal par l'acquisition des terrains limitrophes.

Dans le cadre de ce troisième axe, Monsieur le Maire informe les conseillers de l'opportunité d'acquérir le terrain appartenant à Monsieur Roger PARIS, cadastré section D n°478, au prix de 5100 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil délibère et décide :

- > de suivre, dans la gestion patrimoniale de la commune, le troisième axe consistant à créer une réserve foncière destinée à étendre l'emprise du cimetière communal par l'acquisition des terrains limitrophes,
- > d'autoriser le Maire à signer l'acte d'achat du terrain appartenant à Monsieur Roger PARIS, cadastré section D n°478, au prix de 5100 €,
- > d'autoriser le Maire à entamer les négociations et signer les actes d'achat d'autres terrains limitrophes du cimetière dans le cadre du troisième axe de gestion patrimoniale de la commune.

Changement des dates de la fête votive :

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune de Cadenet ayant avancé d'une semaine les dates de sa fête votive, nous sommes contraints de faire de même pour ne pas perturber le transfert des forains.

La fête votive de Lourmarin aura donc lieu les 25, 26, 27 août au lieu des 1, 2, 3 septembre.

En raison des concerts programmés au château le jeudi qui précède et le lundi qui suit ces dates, il faudra veiller à contrôler les horaires de diffusion musicale des manèges ces jours-là.

QUESTIONS DIVERSES :

Renforts d'effectifs en charge de la sécurité publique sur notre département :

Lecture de la lettre de Jean-François LOVISOLO, Député de Vaucluse, qui communique la réponse de M. Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, à sa demande de renforts d'effectifs en charge de la sécurité publique sur notre département.

Ce sont plus de 40 nouveaux policiers affectés sur les zones urbaines de Cavaillon, Avignon, et Carpentras, ainsi qu'une compagnie de gendarmes mobiles qui est désormais dédiée au Vaucluse. Pour le rural et le péri-urbain, en zone de gendarmerie, La Préfète et le Commandant du groupement de Vaucluse ont sollicité également la création de nouvelles brigades ou la création de brigades mobiles pour compléter et renforcer le dispositif existant.

Collecte des ordures ménagères :

Suite à des dysfonctionnement répétés dans le service de collecte des ordures ménagères, la communauté d'agglomération LMV, alertée par le Maire, a fait un courrier au prestataire sous contrat pour le rappeler à ses obligations.

Festival Yeah !:

Le responsable des services techniques Olivier MARTRA, ainsi que Joël RAYMOND, adjoint au Maire, ont travaillé avec les organisateurs du festival pour régler toutes les questions d'intendance et de logistique en collaboration avec la mairie.

Caroline PETTAVINO intervient à ce sujet pour demander que la colonne de collecte du verre soit installée la veille devant le château plutôt que 4 jours avant, et si possible cachée par rapport à l'entrée du château.

Projet de rénovation de l'aire de jeux d'enfants :

Monsieur le Maire rappelle que la rénovation de l'aire de jeux est programmée pour l'année 2024. Il propose de créer un groupe de travail chargé d'affiner le projet et de rédiger un cahier des charges, afin que la consultation de plusieurs prestataires puisse se faire avant la fin de l'année. Font partie de ce groupe de travail : Manon THERON, Roger STACHINO, Damien DIAGNE, Cyrille BARTHELEMY, Caroline PETTAVINO, et la Directrice de l'école, Bénédicte LOIREAU.

Remerciements :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a adressé aux partenaires de l'aïoli villageois, fournisseurs, restaurateurs, membres du comité des fêtes, ainsi qu'aux élus du Conseil Municipal des jeunes, ses plus sincères remerciements pour leur implication et leur contribution à la réussite de l'événement.

Quant au vide-grenier organisé par l'association The Pep's et le comité des fêtes, il a été également très bien organisé, et a rencontré un grand succès tant au niveau des exposants que des visiteurs.

Printemps des artisans :

L'événement organisé cette année à la Fruitière Numérique pour sa troisième édition, a semble-t-il eu moins de succès que les années précédentes, et a perdu en attractivité.

Bonheur Musical

L'association du Bonheur Musical, qui organise des concerts tous les ans au mois de juin dans l'enceinte du Château, souhaiterait se faire connaître davantage des habitants de Lourmarin. Elle donnera un concert gratuit sous le cèdre, le jeudi 8 juin à 11h00. En cas de pluie, les musiciens joueront dans le Temple.

Serge DIDIER soulève deux questions :

- Problème de fonctionnement de la collecte des ordures ménagères, la réponse a été donnée dans le déroulé de séance.
- Problème du départ de la seule médecin du village en août 2023 : quelle solution pour son remplacement ?

La municipalité est tout à fait consciente de ce problème et multiplie les démarches pour essayer d'attirer à Lourmarin un nouveau médecin généraliste. Il faut savoir que la commune

de Cadenet a la capacité d'accueillir 3 nouveaux médecins, salariés par le Conseil Départemental, et qui devraient absorber en partie la patientèle lourmarinoise. Deux médecins sont également installés à Vaugines, et nous allons héberger leur remplaçante pendant la période estivale. Nous essaierons de la rencontrer à ce moment là pour lui faire part de notre souhait d'accueillir un médecin à Lourmarin, en mettant à sa disposition le dispensaire municipal.

Le Maire,
Jean-Pierre PETTAVINO



La secrétaire de séance,
Isabelle BROUSSET



